

41 Rue du Four
94360 BRY SUR MARNE

Tél : 01.49.83.70.00
Fax : 01.49.83.09.30

ATTESTATION AVEC PRIX

Maître Sophie GUYADER, notaire membre de la Société d'Exercice Libéral A Responsabilité Limitée dénommée 'SELARL Sophie GUYADER', notaire titulaire d'un office notarial dont le siège est à BRY SUR MARNE (Val-de-Marne), 41 Rue du Four, soussignée.

CERTIFIE ET ATTESTE :

Qu'aux termes d'un acte reçu par elle le VINGT SEPT NOVEMBRE DEUX MILLE QUATORZE :

Monsieur Boris Jacky Yann **GAMAIN**, Ingénieur, et Madame Lauriane **DRAY**, Ingénieur, demeurant ensemble à VILLIERS SUR MARNE (Val-de-Marne) 33 rue des Perroquets.

Nés

Monsieur Boris **GAMAIN** à CORBEIL ESSONNES (Essonne) le 17 avril 1979.

Madame Lauriane **DRAY** à PARIS (12ème arrondissement) le 5 décembre 1979.

ONT VENDU A

La Société dénommée **REVELLAT-PERROQUETS**, Société civile immobilière au capital de 1.000,00 € ayant son siège social à VILLIERS SUR MARNE (Val-de-Marne) 33 Rue des Perroquets identifiée sous le numéro SIREN 803472026 RCS CRETEIL.

L'IMMEUBLE CI-APRES DESIGNÉ :

Sur la commune de VILLIERS SUR MARNE (Val-de-Marne) 33 rue des Perroquets.

Une MAISON D'HABITATION, élevée:

-D'un rez-de-chaussée, composé d'une entrée, bureau, chambre, sauna, WC, salle d'eau, buanderie.

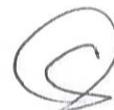
Garage deux voitures. Véranda.

-D'un premier étage, comprenant cuisine ouvrant sur terrasse, cellier, séjour, salle à manger avec cheminée, trois chambres, salle de bains, WC.

Combles aménageables au-dessus.

Un appentis attenant.

Terrain autour.



Figurant au cadastre sous les références suivantes :

Sect.	Numéro	Lieudit	Contenance		
			ha	a	ca
AN	258	33 rue des Perroquets		04	04
AN	259	31 rue des Perroquets		02	74
AN	260	Rue des Perroquets			07
Contenance totale				06	85

Prix

La présente vente est consentie et acceptée moyennant le prix de **CINQ CENT VINGT CINQ MILLE EUROS (525.000,00 €)** s'appliquant :

1° / Aux biens immobiliers, à concurrence de **CINQ CENT SIX MILLE EUROS (506.000,00 €)**

2° / Aux meubles et objets mobiliers à concurrence de **DIX NEUF MILLE EUROS (19.000,00 €)**.

Lequel prix payé comptant et quittancé à l'acte.

Propriété

Transfert de propriété de l'immeuble à compter du jour de l'acte.

Date d'entrée en jouissance

A compter du jour de l'acte par la prise de possession réelle.

EN FOI DE QUOI j'ai délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

**Fait en mon Etude,
Le 27 novembre 2014**

